

Le Douze août an mil huit cent soixante-dix-huit, à dix heures, *en* mes.

ACTE DE MARIAGE DE

Honoré Rachide Vitton

N° 8

Honoré  
Rachide  
Vitton

Agé de vingt six ans, né à La Garde département  
du var le cinq du mois d'avril mil huit  
cent cinquante deux profession d'ouvrier domicilié à  
La Garde département d'auvergne fils majeur de  
Monsieur Emmanuel Vitton né à La Garde département  
du var profession de propriétaire domicilié  
à La Garde département d'auvergne et de  
Madame Henriette née à La Garde département  
du var épouse d'Emmanuel Vitton domicilié à La Garde  
le père et le mère ici présents et consentants. *Un* parent.

Et de Claire Joséphine Musson

Agé de vingt quatre ans, née à La Garde département  
du var le vingt neuf du mois d'Avril mil huit  
cent cinquante quatre profession d'ouvrière domiciliée  
à La Garde département d'auvergne fille majeure de  
Monsieur François Musson né à La Garde département  
du var profession de quincaillier domicilié  
à La Garde département d'auvergne et de  
Madame Chérie Fontanié née à La Garde var  
département d'auvergne son père et le mère ici présents et consentants. *Un* autre parent.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par  
monseigneur l'évêque de Digne le Dimanche quatorze et vingt un juillet  
mil huit cent soixante dix huit devant dieu devant les affiches pendant le  
délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux
- 3° Vu l'acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les  
droits et devoirs respectifs des époux.

dernière feuille parties

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code civil,  
modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et le futur gendre qui ont assisté



de mariage  
a déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage, à la date du  
mil huit cent soixante  
notaire à  
département d'

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Claire Joséphine  
Musson et l'autre Honoré Rachide  
Vitton

Le tout en présence de Edouard Escard  
domicilié à La Garde département du var âgé  
de vingt neuf ans, profession d'architecte et vice maire de la commune de  
La Garde  
De Jules Eschard  
domicilié à La Garde département d'auvergne âgé  
de trente huit ans, profession d'ouvrier à son tour de futur gendre  
De François Camille Musson  
domicilié à La Garde département d'auvergne âgé  
de septante deux ans, profession de pharmacien et de futur gendre

Et de Victor Audoubert  
domicilié à Coulon département d'auvergne âgé  
de septante deux ans, profession de maître charpentier de la commune de  
Coulon et de futur gendre

Après quoi, moi Eugène Blanc Maire de la commune  
de La Garde

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties  
sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement  
dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par *Coulon* les  
parties

et approuvant des huit mots rayés tels

*Coulon* Claire Musson Honorable Vitton  
Cherise Fernin Louis Vitton Honorable  
Musson Redier  
*Coulon*